


ASSURANCE OMNIUM VÉLO





L'assurance Omnium pour votre nouveau vélo.


L'Omnium Vélo des AP Assurances indemnise un vol ou une tentative de vol et les dégâts matériels suite à une chute ou un accident, et ce dans le monde entier. Bon à savoir : vous pouvez sans problème inclure les accessoires dans l'assurance.


 Votre vélo doit avoir maximum 1 an pour que vous puissiez conclure cette assurance.


Dans quels cas l'Omnium Vélo des AP Assurances intervient-elle ?

1 Vol ou tentative de vol

Si votre vélo est volé ou endommagé suite à une tentative de vol, Les AP Assurances vous remboursent (en fonction de l'amortissement). Nous vous demandons naturellement de prendre bien soin de votre vélo et de faire tout ce qui est nécessaire pour le protéger correctement. Votre vélo doit par exemple être verrouillé avec un bon cadenas (et attaché à un objet fixe s'il s'agit d'un VTT ou d'un vélo de course). De même, ne laissez jamais traîner vos clés sans surveillance.


 Déclarez le vol à la police locale. Vous avez **besoin de cette déclaration** pour obtenir une indemnisation.


 Vous avez acheté d'autres **accessoires fixes** comme de nouvelles roues, une nouvelle selle, un nouveau guidon, etc. ? Pensez alors à également les faire assurer.


 Si vous participez à des courses cyclistes ou s'il s'agit d'accessoires amovibles (comme un GPS vélo), nous n'intervenons pas.

2 Dégâts matériels

Votre vélo est endommagé suite à une chute, un acte de vandalisme ou un accident ? Si les dégâts à votre vélo sont supérieurs à 100 euros, **nous remboursons tout**. Vous ne payez pas de franchise. Si vos dommages sont inférieurs à 100 euros, les AP Assurances n'interviennent pas. En cas de tentative de vol, nous intervenons peu importe le montant des dégâts causés.

 En cas de dégâts matériels, vous recevez également une indemnité de 5 euros par jour pendant max. 3 jours pour la **location d'un autre vélo**. Vous avez un e-bike ? L'indemnité s'élève alors à 8,50 euros par jour.

 Votre vélo et les accessoires assurés perdent de la valeur au fil du temps. C'est pourquoi les AP Assurances tiennent compte d'une **dépréciation** de 1,25 % par mois à partir du 13^{ème} mois qui suit la date d'achat.

 L'usure de votre vélo ou les dégâts aux pneus ne sont pas assurés. Ces derniers sont toutefois assurés si votre vélo a subi d'autres dommages.

 Calculez votre prime sur www.lap.be/omnium-velo



4 bonnes raisons de choisir l'Omnium Vélo des AP Assurances :

- 1** Vélo volé ? Nous vous remboursons en tenant compte la dépréciation de votre vélo volé, afin que vous puissiez choisir un nouveau vélo en toute liberté.
- 2** Dégâts supérieurs à 100 euros ? Nous intervenons et vous ne payez pas de franchise.
- 3** Pour presque tous les types de vélos : vélos de ville, vélos électriques (jusqu'à 25 km/h), vélos de course et VTT.
- 4** L'assurance Omnium Vélo est valable dans le monde entier. Même si vous faites l'ascension du Mont Ventoux ou une randonnée cycliste à Majorque.



Des questions ou besoin d'aide ?

Votre conseiller des AP est là pour vous.

Vous trouverez un conseiller des AP près de chez vous, qui libèrera volontiers du temps pour vous. Nos conseillers des AP mettent leur longue expérience et toute leur expertise à profit pour vous assurer correctement et convenablement, sur base de votre situation personnelle. Vous avez un sinistre ? Vous profitez alors de leur service complet : ils règlent votre sinistre rapidement, efficacement et correctement.